

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial NET'R Zen  
AE175.ZE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

parfum d'ambiance aérosol

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Général Maintenance Industries  
21 rue de l'Orgeval  
77120 Coulommiers

Téléphone 01 64 03 50 50  
Fax 01 64 03 50 67

[www.gmisa.fr](http://www.gmisa.fr)

Service des renseignements

[reglementation@gmisa.fr](mailto:reglementation@gmisa.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

INRS / ORFILA  
+33 (1)1 45 42 59 59  
[www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

---

Aérosol 1	H222, H229	
-----------	------------	--

#### Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

---

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS02

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Consignes de sécurité

#### Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### Stockage

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

#### Evacuation

P501 Le contenu / récipient vide seulement complètement au recyclage amènent.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## ! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### ! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
64-17-5	200-578-6	éthanol	ca. 15	Flam. Liq. 2, H225
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	ca. 10	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
74-98-6	200-827-9	propane	ca. 12	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
75-28-5	200-857-2	isobutane	ca. 23	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
106-97-8	203-448-7	Butan	ca. 33	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
101-86-0	202-983-3	Hexyl cinnamal [2-(Phenylmethylene) octan-1-al]	< 0,28	Skin. Corr. 1B, H314 / Skin Sens. 1, H317
10094-34-5	233-221-8	Dimethyl benzyl carbonyl butyrate [2-Methyl-3-phenylpropan-2-yl butyrate]	< 0,15	Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317
88-41-5	201-828-7	2-tert-Butylcyclohexyl acetate	< 0,2	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335
54464-57-2	259-174-3	octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-acetonaphtone	< 0,2	Aquatic Chronic 3, H412
32210-23-4	250-954-9	4-tert-Butylcyclohexylacetat	< 0,45	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335
107-75-5	203-518-7	7-Hydroxycitronellal	< 0,12	Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Eye Irrit. 2, H319

## REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
74-98-6	propane	01-2119486944-21-XXXX
75-28-5	isobutane	01-2119486944-21-XXXX
106-97-8	Butan	01-2119486944-21-0006

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

En cas d'action prononcée du produit, notamment sur la peau et les voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

phénomènes allergiques

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

poudre ABC

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

#### **Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Illustré danger se réfère aux contenus de la bombe aérosol. Danger d'éclatement avec la formation d'une atmosphère explosible au-dessus 50 °C. Éloigner les récipients de l'incendie  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Surveiller la présence du gaz au niveau du sol (gaz plus lourd que l'air) et aussi dans la direction du vent.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucune information disponible.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions lors de la manipulation**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

#### **Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aérosols.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Prévoir un refroidissement en cas d'incendie à proximité du produit.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Eviter les sources de chaleur.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Prévoir une cuve de sol sans écoulement.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger aérosol contre le basculement.

Stocker à une température comprise entre 0 et 30 °C (au maximum 50 °C).

---

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

**Stabilité au stockage**

temps de magasinage maximum : 3 ans

**Classe de stockage (RFA)** 2B

**Classe de feu** C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites biologiques (TRGS 903)**

CAS No	Désignation	Paramètres	BGW	Matière d'analyse	Date de la prise d'échantillon
67-63-0	propane-2-ol	Aceton	25 mg/l	B	b
67-63-0	propane-2-ol	Aceton	25 mg/l	U	b

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

**Protection des mains**

gants (résistants aux solvants)

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**aspect**

Aérosol

**Couleur**

incolore, limpide

**Odeur**

aromatique alcoolique

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non applicable				
<b>Indice d'acide</b>	non applicable				
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	-60 °C			DIN 51755	
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	365 °C			DIN 51794	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1,5 Vol-%			DIN 51649	
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	8,5 Vol-%			DIN 51649	
<b>Pression de vapeur</b>	2,7 bar	20 °C		la pression interne du aérosol	
<b>Densité relative</b>	0,63 g/cm3	20 °C		liquide	données se rapportant à la phase liquide
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Risque d'éclatement à des températures supérieures à 50 ° C

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	5000 mg/kg	rat	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	10000 mg/kg	lapin		
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 1800 mg/l (4 h)	rat	OCDE	
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			

**Constatations empiriques**

Des réactions d'allergie sont possibles.

dessèche la peau

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

**Remarques générales**

absence de données toxicologiques

Les données toxicologiques concernent le solvant

---

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 > 2000 mg/l (96 h)	Leuciscus idus	OCDE 203, Létale	
<b>Daphnie</b>	CE 50 > 5000 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues</b>	CE 50 > 100 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Les valeurs écologiques se rapportent au solvant.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 40	métaux

#### Recommandations relatives au produit

Le produit peut être transporté avec des ordures ménagères sur une décharge ou dans une installation d'incinération, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1950	1950	1950



	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS (Butan)	AEROSOLS (butane)	Aerosols, inflammable (butane)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2.1	2	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

**Informations diverses relatives au transport**

Respecter les réglementations relatives à la dispense concernant des petites quantités de produit.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Autres réglementations (UE)**

Directive aérosol (75/324/CEE).

**Directive COV (composants organiques volatils)**

**Teneur COV** 91,07 %

**(composants organiques volatils)**

**Remarque**

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau** 3 Mélange WGK

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **SECTION 16: Autres informations**

### **Informations diverses**

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.6

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.